



République Française  
Liberté Égalité Fraternité

DG N°23/209

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE  
DE L'ANNÉE 2023**

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION TOTALE DE SES FONCTIONS  
À TITRE TEMPORAIRE À L'ADJOINT DANS  
L'ORDRE DES NOMINATIONS**

Le Maire d'Aubergenville,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-18 prévoyant la possibilité de délégation de fonctions aux adjoints et son article L2122-17 prévoyant qu'en cas d'absence ou d'empêchement, le Maire est remplacé provisoirement dans la plénitude de ses fonctions par un adjoint dans l'ordre des nominations,

Considérant son absence du vendredi 22 décembre 2023 au lundi 1<sup>er</sup> janvier 2024 inclus,

Considérant que Madame Virginie MEUNIER est le premier Adjoint dans l'ordre des nominations,

Considérant que Monsieur Didier JAHIER est le deuxième Adjoint dans l'ordre des nominations,

Considérant que Madame Fabienne PAULIN est le troisième Adjoint dans l'ordre des nominations,

Considérant l'absence de Madame Virginie MEUNIER du vendredi 22 décembre 2023 au lundi 1<sup>er</sup> janvier 2024 inclus,

Considérant l'absence de Monsieur Didier JAHIER du jeudi 21 décembre 2023 au mercredi 27 décembre 2023 inclus,

**ARRÊTE**

**Article 1** : Madame Fabienne PAULIN, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, est désignée pour remplacer le Maire d'Aubergenville pour la période du vendredi 22 décembre 2023 au mercredi 27 décembre 2023 inclus, dans la plénitude de ses fonctions.

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_AR-078-217800291-20231212-ARR23\_209-A

**Article 2** : Monsieur Didier JAHIER, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, est désigné pour remplacer le Maire d'Aubergenville pour la période du jeudi 28 décembre 2023 au lundi 1<sup>er</sup> janvier 2024 inclus, dans la plénitude de ses fonctions.

**Article 3** : Une ampliation du présent arrêté sera notifiée à :  
Madame Virginie MEUNIER,  
Monsieur Didier JAHIER,  
Madame Fabienne PAULIN,  
Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Mantes-La-Jolie,  
Madame le Comptable Public des Mureaux.



Fait à Aubergenville, le 12 décembre 2023



Gilles LÉCOLE,  
Maire d'Aubergenville

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2023

Application agréée E-legalite.com